



# SUD-AX'TION

Axe TGV Sud

C.S.S.C.T. DU 6 ET 7 DECEMBRE

Paris Sud Est, Dijon, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier



En convoquant cette CSSCT un 7 décembre, à Lyon, veille du week-end de la célèbre fête des lumières, vos élu(e)s SUD-Rail espéraient avoir un avant goût de cet évènement festif.

Perdu ! Une nouvelle fois, lors de cette séance, vos représentants n'auront pas assisté à une "fête des lumières" durant les différents sujets présentés lors de la réunion. Tant pis ! Cela ne les a pas empêchés de continuer à intervenir dans le sens de l'intérêt des agents.

## Cancérogènes, y'a pas de plaisir !

Lors de cette séance, nous sommes revenus sur les différents sujets des produits cancérogènes qui ont émaillé l'actualité dans les deux technicentres de l'axe.

Entre des stylos encreurs possiblement cancérogènes pour certaines couleurs, la découverte d'une nouvelle pièce amiantée alors qu'elle était référencée comme remplacée (vos élus SUD-Rail ont posé un droit d'alerte qui n'est toujours pas levé) et enfin la présence de dioxyde de titane dans des toiles ignifugées, les agents finissent par se demander de quoi ils vont crever en premier.

Interrogée sur le découpage de ces toiles par les agents du TSEE, la direction Sécurité de l'axe répond que ce découpage n'est pas prévu, ce qui tend à dire que le problème n'existe pas. Inadmissible !

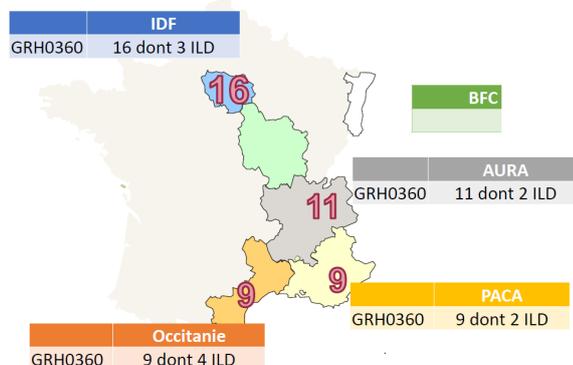
Depuis, cette direction reconnaît un "vrai problème" et fera en sorte d'être dorénavant destinataire des préconisations des Domaines (comme par exemple celles du domaine Matériel qui demande de découper les tissus ignifugés). Quel exploit !

En attendant, les agents et leurs élus SUD-Rail ne vont pas attendre de se faire balader entre CSSCT d'axe et instances locales qui se renvoient la balle. **Les RPX SUD-Rail du TLG ont d'ores et déjà interpellé leur direction sur ces sujets et ceux du TSEE ont exigé une réunion extraordinaire (prévue le 14/12) pour obtenir de vraies réponses et surtout de vraies mesures de protection.**

## Bilan reclassements

SUD-Rail a demandé un bilan sur les 111 agents en procédure de reclassement sur l'axe. La direction n'a répondu que sur les cas qui avaient une inaptitude. On dénombre 45 personnes sur l'axe :

- Paris : 11 TSSE + 5 ESV
- AURA : 10 ESV + 1 TLG
- PACA : 5 ESV + 3 Traction + 1 TLG
- Occitanie : 7 ESV + 2 Traction



**Ces chiffres ne semblent pas correspondre à la réalité du terrain car il manque des cas dont les élus ont connaissance.** SUD-Rail a rappelé que chaque agent en situation de reclassement devait être suivi par ses représentants du personnel (sur l'axe, les RPX) afin d'accompagner chacun dans le respect de ses droits. SUD-Rail a de nouveau réclamé que les directions jouent le jeu (c'est la loi) et fournissent enfin les informations utiles aux représentants comme à la direction d'axe. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants SUD-Rail en cas de besoin.



# SOLAR Mobile



- Les fonctionnalités déjà utilisées de SOLAR Mobile pour la Prise en Charge :  
Edition des RC00, du ByPass, certaines gares ont par ailleurs déjà utilisé la fonction de vente simple en mode dégradé

- Expérimentation de SOLAR Mobile pour la Distribution réalisée sur l'Axe TGV jusqu'en Avril 2024 (bilan en CSSCT avril 2024).

◇ Les conditions de l'expérimentation :

- en mode nominal uniquement dans les Espaces de Services
- en situation dégradée dans les Espaces de Services prévus :
  - ⇒ déménagement, travaux, situation inopinée (dégradation de l'espace service), dans la file d'attente dans l'espace en cas de forte affluence, dans l'espace en cas de dysfonctionnement d'outils ou autres nécessitant un apport complémentaire d'outils.

**SUD-Rail regrette que la direction ne prenne pas en considération le bien être des vendeurs et de leurs conditions de travail .**

◇ Les fonctionnalités disponibles :

- Emission de RC00 à l'unité
- Achat billet TGV, IC, TER avec et sans réservation
- Vente TER anonyme jour J, y/c sur autocar à/c version 53
- Echange et remboursement avec re-crédit CB pour titre à réservation (pour TER, activation sur décision de chaque BU)
- Remboursement de billets TER
- Trajets jusque 2 correspondances
- Réservation d'une place PMR, Personnes en fauteuil roulant ou avec une carte d'invalidité ainsi que pour l'accompagnant

- Cadrage de l'expérimentation :

- pas de distribution sur Solar Mobile en dehors des heures d'ouverture de l'Espace de Service
- pas de distribution dans une gare sans Espace de Service
- la vente sur Accueil Embarquement est exclue de l'expérimentation

**SUD-Rail déplore que l'entreprise vise encore plus de flexibilité et de rentabilité en mettant en place un outil supplémentaire mais pas d'effectif .**

Les préconisations SST pour cet outil dans les situations de travail décrites :

- Travail en station debout :
  - ⇒ Alternier les postures de travail
  - ⇒ Limiter la durée de la posture debout (max 2 heures)
  - ⇒ Adapter les chaussures de travail ou intégrer un dispositif antifatigue dans les chaussures.
  - ⇒ Proposer des sièges assis-debout si la configuration du lieu le permet.
- Déplacement de plain pied ou dénivellation :
  - ⇒ Définir les zones de vente en tenant compte de l'état du sol
  - ⇒ Interdire la marche lors de l'utilisation de la tablette
- Travail au contact du public :
  - ⇒ Organiser la zone de vente libre
  - ⇒ Appliquer les 5 postures sûreté

**Un recadrage va être effectué auprès des CPS pour que les ambassadeurs soient plus libérés de la production et puissent réellement aider les autres agents.**

**SUD-Rail rappelle que Solar mobile est une solution alternative pour permettre aux voyageurs d'être servis en cas de situations imprévisibles et perturbées, l'utilisation doit se faire en respectant le cadrage ci-dessus.**

Ces éléments sont repris dans un risque générique dans la PST. Il est à la disposition des ESV pour l'intégrer dans le document unique des équipes concernées.

**Une étude va être menée par des ergonomes sur le travail en station debout de façon générale en janvier.**

**SUD-Rail sera vigilant quant à l'utilisation de Solar mobile et n'hésitera pas à intervenir en cas d'abus.**

# Bilan Maladies Professionnelles

Chaque année, vos élus découvrent à l'occasion des bilans de l'année précédente qu'il y a eu des déclarations ou des reconnaissances de maladies professionnelles durant l'année précédente. Or, **l'employeur a une obligation de prévenir les élus du personnel dès qu'il a l'information, et pas un an après, et ce afin de procéder à une enquête immédiate dans le but d'éviter éventuellement, pour le reste des salariés, des expositions à un risque professionnel impactant la santé.**

Dans ce cadre, la direction d'axe présentait un point à date du 30 novembre : **on recense 5 déclarations de maladie professionnelle, 1 a été reconnue, 2 non reconnues, 2 en attente de traitement.** On note aussi une déclaration de 2021 qui a été reconnue cette année.

Nous savons que ces chiffres ne sont pas les bons puisque plusieurs cas dont nous avons connaissance manquaient à l'appel. De plus nous nous interrogeons sur l'absence de retours de la part des caisses régionales d'assurance maladies dont dépendent tous les agents contractuels.

À ce stade, difficile de dire si des enquêtes ont bien eu lieu. SUD-Rail continuera à intervenir pour obtenir une transparence totale sur les maladies professionnelles de même qu'en faveur des mesures permettant de protéger les collègues exposés aux mêmes risques.

## Bilan Santé et Sécurité au Travail

Evolution des accidents du travail au 31 octobre :

Catégories	2022	2023	
Chocs psychologiques	18	24	+ 33%
Outillage	28	46	+ 64%
Atteintes et Outrages	117	121	+ 3%
Accidents de plain pied & Dénivellation	96	117	+ 22%
Manipulations d'objets	60	64	+ 7%
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>372</b>	<b>+ 17%</b>

A date, cette année voit **le nombre d'accidents du travail augmenter de 17%** par rapport à l'année dernière. Sur les 372 accidents, 179 ont donné lieu à un arrêt de travail soit 5 de plus qu'en 2022. L'axe va axer ses efforts sur les atteintes et outrages (les plus touchés étant les ASCT et Accueil Embarquement) ainsi que sur les accidents de plain-pied et dénivellation (notamment dans les Technicentres).



## Bilan Sureté

Evolution des atteintes aux personnes au 23 novembre :

Catégories	2022	2023	
Violences volontaires	41	31	-24%
Menaces contre les personnes	51	55	+ 8%
Injures et Outrages	124	74	-40%
Vol simple	346	187	-46%
Atteinte sexuelle	33	26	-21%
Rébellion	10	7	-30%
Vol sous menace	1	2	+ 100%
Vol avec dégradation	1	1	0%
Vol avec violence	2	1	-50%
<b>Total Atteintes aux personnes</b>	<b>609</b>	<b>384</b>	<b>-37%</b>

Le bilan qui nous a été présenté est plutôt positif avec **une baisse de 37% des atteintes aux personnes.** Cela dit, lors des commissions sureté mises en place grâce aux interventions de SUD-Rail, nous savons qu'une partie des agressions ne remontent pas. Il est regrettable que les signalements faits par les ASCT sur leur application ne soient pas directement incrémentés sur la plateforme servant à extraire ces chiffres. Les bilans sont donc à prendre avec précaution.



# Présentation du Pôle Inclusion

Pour bien montrer son engagement dans la lutte contre les discriminations, la direction a procédé à la présentation de son pôle inclusion, constitué de 5 personnes pour assurer ces différentes missions :

- Ethique
- Engagement & QVT
- Communication transverse RH
- Accompagnement (des managers)
- Employabilité
- Mixité

Outre le fait qu'un employeur ait une obligation de lutte contre toutes les formes de discrimination, l'ensemble des élus a, par de nombreux exemples concrets, démontré l'ampleur de la tâche à accomplir tant les cas de réflexions et/ou remarques discriminantes existent dans de nombreux cas, notamment ceux liés aux restrictions médicales et adaptations des postes de travail. Genre : « tu me fais chier avec tes restrictions ».

La présentation n'a pas été facilitée pour eux au vu des révélations, par Médiapart en date du 27 septembre, concernant le chef du pôle éthique SNCF qui aurait perçu de manière pas très éthique, de la part de son ancien employeur Thalès, une rémunération alors qu'il siégeait à l'Agence Française Anti Corruption avant de rejoindre notre entreprise ferroviaire.

**Néanmoins, aucun salarié ne doit être discriminé au travail en matière d'embauche, de formation, de salaire.... Il peut s'agir de discrimination raciste, sexiste, homophobe, par l'âge ou selon l'état de santé. Les discriminations pour les opinions politiques ou syndicales sont également interdites même si ce dernier sujet semble moins poser de cas de conscience à la direction.**

Pour tous ces cas, il existe, au niveau de l'axe, plusieurs référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désignés par le CSE :

Voici le numéro de téléphone et l'adresse mail de :

**Sandy (référente CSE)**

**06.12.28.92.40 et sandy.conin@sncf.fr**

**Flavien (également référent CSE)**

**06.28.62.31.36 et flavien.mourlam@sncf.fr**



Via ce QR code ou en cliquant sur [ce lien](#), vous pouvez consulter une vidéo où ils expliquent (en partie) leur rôle et leur mission en tant que référent.e CSE.

En cas de besoin, si vous avez des difficultés en rapport avec du sexisme, du harcèlement, le handicap ou la mixité, vous pouvez contacter les référents harcèlement sexuel et sexisme au travail (Elu.e.s du CSE).

La loi prévoit également qu'un référent soit désigné parmi les membres de la direction, ce dont n'était pas vraiment sûrs la direction et le pôle inclusion avant de nous expliquer que la juriste du pôle inclusion de l'axe pourrait assumer ce rôle. SUD-Rail a rappelé les articles du code du travail sur la désignation de ce référent comme sur l'obligation d'affichage. **Il est assez pittoresque que ce soit les représentants du personnel qui rappellent à la direction les obligations légales concernant les missions de la juriste de l'axe.**

C'est grâce au travail de nos référent.e.s CSE et du pôle inclusion que nous avons pu mettre en place des formations adaptées aux managers pour la prise en charge de victime, des journées de sensibilisation pour toutes et tous sur les risques encourus et ce qu'il faut faire, les distributeurs de protections hygiéniques, des formations avec des casques de réalité virtuelle, etc...

***A SUD-Rail, il est pour nous important de prendre ce sujet très au sérieux et que la SNCF agisse aussi très rapidement et de ne plus laisser ce sujet à la traîne comme ce fut le cas depuis de nombreuses années !***